



Succession, héritage, droit

Par **christophe**, le **03/06/2010** à **16:12**

Bonjour,

Ma tante et mon oncle (frère de mon père) étaient mariés sans enfant depuis de nombreuses années. Mon oncle a fait une AVC il y a environ trois ans, ce qui génère aujourd'hui des troubles psychologiques importants.

Ma tante vient malheureusement de décéder récemment des suites d'un cancer foudroyant. La seule personne descendante directe de cette famille encore en vie est donc mon père, plus quelques neveux et nièces.

Or il s'avère qu'une des nièces, dont je ne connaissais pas l'existence, prétextant qu'elle s'est occupée de mon oncle pendant la maladie de ma tante, tente d'obtenir l'héritage en isolant mon oncle du reste de sa famille.

Celui-ci n'ayant plus toute sa tête, elle est arrivée à le convaincre qu'en réalité c'était son propre frère donc mon père qui souhaitait obtenir la totalité de l'héritage lors de son décès. Voici donc ma question.

Quelle est la procédure légale à mettre en œuvre, pour que cesse cette tentative de pillage?

Merci de votre réponse